

## Équipements mécaniques



Les équipements mécaniques d'un bâtiment sont tous les éléments liés aux systèmes électriques, de chauffage, de ventilation, de climatisation ou de plomberie. Bien qu'essentiellement localisés à l'intérieur des bâtiments, ces systèmes exposent quelques unes de leur composantes à l'extérieur de l'enveloppe et ont par conséquent un impact visuel sur le cadre bâti et le paysage.

Si, dès la conception d'Arvida, les maisons étaient déjà dotées d'entrées électriques aériennes, de cheminées, d'évents de plomberie et de trappes à charbon, il est aussi remarquable que ces éléments aient été localisés sur les bâtiments de manière à les rendre très discrets. À cet effet, soulignons notamment que les lignes électriques couraient pour la plupart en arrière-lot, de manière à rendre les câbles aériens du réseau moins visibles de la rue et à faire en sorte que les entrées électriques des maisons se trouvent contre leur face arrière, alors que la câblage des lampadaires de rue était enfoui. Cette caractéristique a d'ailleurs permis la plantation d'arbres à potentiel de grand déploiement en bordure de rue.

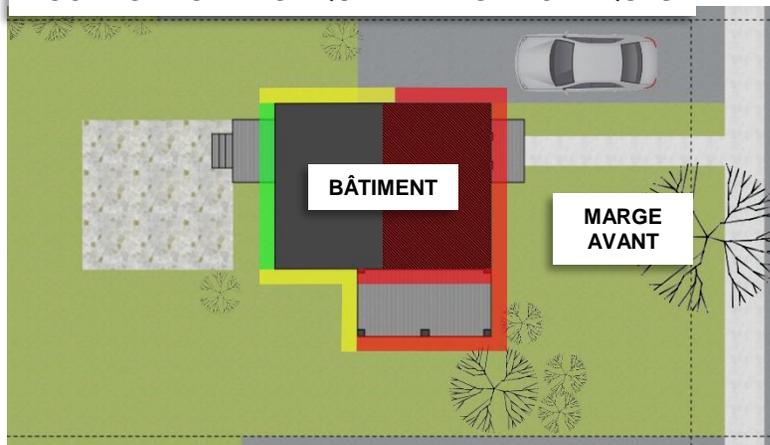
Le même soin devrait être accordé aujourd'hui à l'intégration de tels éléments dans le cadre bâti, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'éléments nouveaux comme des climatiseurs, des pompes à chaleur, des unités de sorties de ventilation ou de sècheuse, des postes de recharge pour véhicule électrique, ou des panneaux solaires. Les changements climatiques, les coûts de l'énergie et les nouvelles sources d'énergie pour le transport et les bâtiments font pression sur les résidents d'un site patrimonial comme sur les autres. Toutefois, les premiers ont le devoir d'accorder une attention particulière à l'intégration des équipements mécaniques qui pourraient avoir un impact visuel négatif, afin de préserver la valeur patrimoniale des biens du site.



Un cadre bâti dans lequel les équipements mécaniques sont soigneusement localisés contribue de manière non négligeable à la qualité du paysage. À contrario, la seule présence d'une trop grande quantité de ces petits éléments, au demeurant inesthétiques, peut distraire l'œil et porter préjudice à la valeur du cadre bâti du site.



## LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES



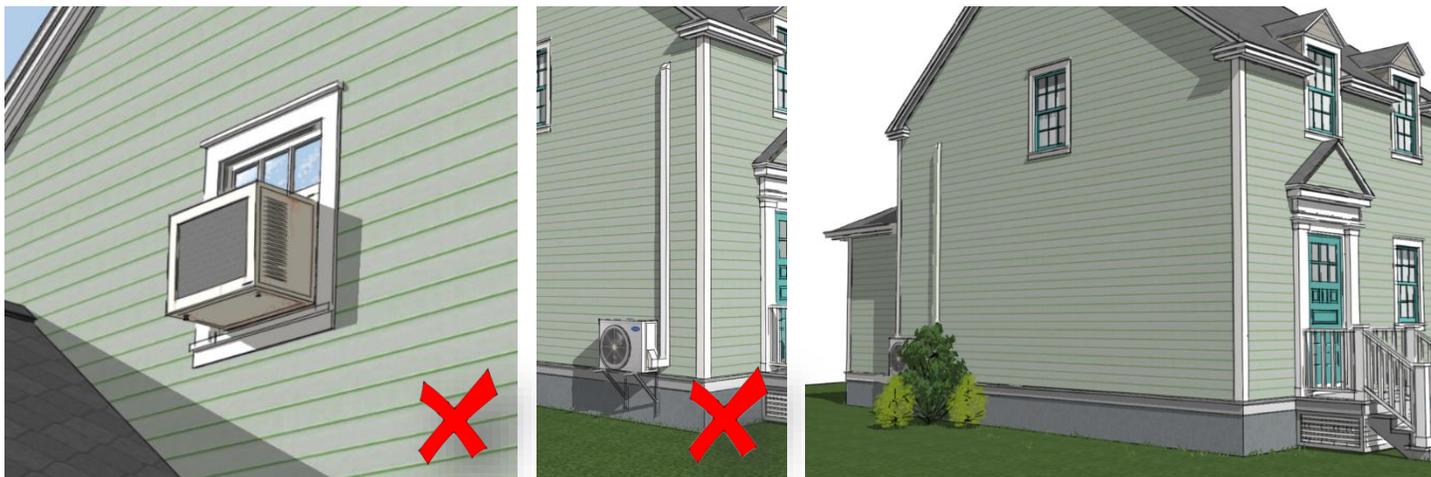
- Aucun équipement ne devrait être localisé sur ces portions de murs
- Équipements localisés sur ces portions de murs avec mesure d'atténuation
- Portion de mur où devraient se concentrer les équipements
- Aucun équipement localisé sur ce versant de toiture

## MISE EN GARDE

Le présent document en est un d'information. Il demeure de la responsabilité du requérant d'obtenir les autorisations requises avant toute intervention et de respecter la description de travaux autorisés dans le permis délivré. Pour une demande de permis, visiter la page [infopermis.saguenay.ca](http://infopermis.saguenay.ca)



## APPAREILS DE CHAUFFAGE ET DE CLIMATISATION



Parmi les équipements modernes les plus couramment ajoutés à ceux existants se trouvent les appareils de chauffage et de climatisation. Les unités de climatisation à installer dans l'ouverture d'une fenêtre sont à proscrire. Les pompes à chaleur, ou « thermopompes », sont aujourd'hui très populaires, mais leur installation peut avoir un impact important, car ils comportent une unité extérieure volumineuse et bruyante. L'installation de cette unité ne devrait jamais se faire dans la moitié avant du bâtiment. Idéalement, l'appareil devrait être localisé contre le mur arrière du bâtiment. S'il doit être installé contre la moitié arrière de l'un ou l'autre des profils de la maison, l'installation devrait être assortie d'une mesure d'atténuation de l'impact visuel par une plantation d'arbustes par exemple. De plus, le boîtier recouvrant les conduites du système devrait être de couleur assortie à celle du revêtement mural, afin d'être plus discret.

## AUTRES ÉQUIPEMENTS

Bien qu'ayant moins d'impact, l'installation de bornes de recharges de véhicules électriques et de dévidoirs de tuyaux d'arrosage devrait quand même se faire en limitant les impacts visuels à partir de la rue. En ce qui concerne les unités de ventilations de toiture, veuillez consulter la fiche de soutien technique no 11.

Lorsqu'un agrandissement est fait à l'arrière du bâtiment, il peut s'avérer nécessaire de relocaliser le mat électrique. Attention! Une installation sur le profil du bâtiment peut avoir un impact visuel négatif si elle n'est pas assortie de mesures d'atténuation!

Les panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques doivent être orientés vers le sud. Ils ne peuvent toutefois être installés sur un versant de toiture visible à partir de la rue. Ce projet d'installation ne pourra se réaliser s'il induit un impact visuel majeur sur le paysage.

